



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Alexandra BAHARY-
DIONNE
Patrick CAUWERT
Patrice HOF

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Bachelier en Assurances et gestion du
risque

Enseignement de Promotion et de
Formation Continue (EPFC)

14 octobre 2022

Table des matières

Assurances et gestion du risque : Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC).....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Critère A.....	5
Critère B.....	9
Critère C.....	12
Conclusion	14
Droit de réponse de l'établissement.....	15

Assurances et gestion du risque : Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du cursus « Assurances et gestion du risque ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2016-2017.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite en ligne, le 9 décembre 2021 à l'EPFC. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Assurances et gestion du risque, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016-2017 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

En raison des restrictions sanitaires, la visite a eu lieu par vidéoconférence. Le comité n'a dès lors pas pu visiter les nouveaux locaux. Néanmoins, les entretiens se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Les experts remercient l'établissement pour l'accueil, la transparence des échanges et le travail fourni dans le cadre de cette évaluation continue. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Alexandra Bahary-Dionne, experte étudiante
- Patrick Cauwert, expert de la profession
- Patrice Hof, expert en assurance qualité

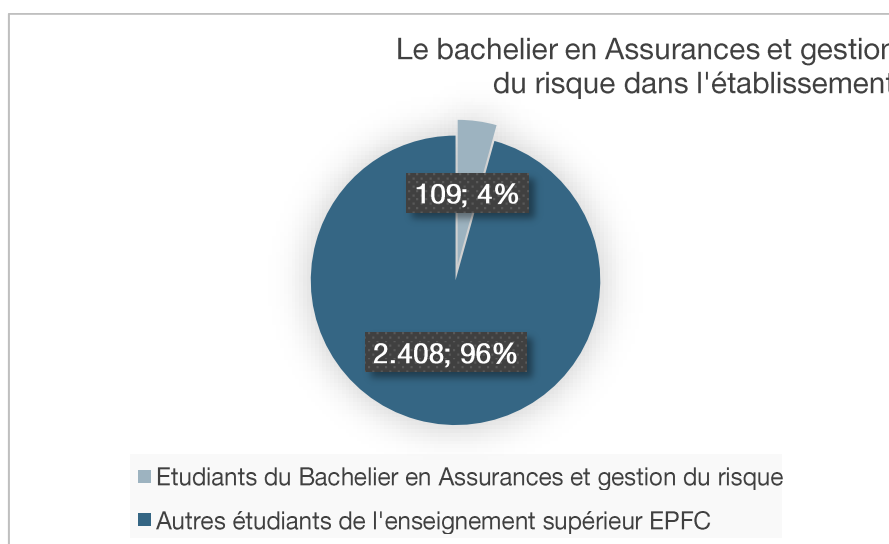
¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Fondé en 1963 par la Chambre de Commerce de Bruxelles, l'EPFC (Enseignement de Promotion et de Formation Continue) est un opérateur d'enseignement de promotion sociale établi sur l'avenue de l'Astronomie, à Bruxelles, à proximité de la place Madou. L'établissement est affilié au réseau FELSI (Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants) et fait partie du Pôle académique de Bruxelles.

L'EPFC organise six bacheliers professionnalisants (dont le bachelier en Assurances et gestion du risque, qui fait l'objet de la présente évaluation continue) et un brevet d'enseignement supérieur.

En 2020-2021, 109 étudiants étaient inscrits dans le bachelier en Assurances et gestion du risque à l'EPFC. Entre 2016-2017 et 2020-2021, la population étudiante du bachelier a augmenté de plus de 20%. En 2020-2021, elle représentait 4% du nombre total d'étudiants inscrits dans un programme d'enseignement supérieur à l'EPFC. Le nombre de diplômés de la section a, quant à lui, suivi une courbe descendante (15 diplômés en 2016-2017 contre 9 en 2019-2020).



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale en 2016, l'EPFC a annoncé le prochain déménagement de l'ensemble de ses activités dans une implantation unique, avenue de l'Astronomie à Bruxelles. L'emménagement a eu lieu durant l'été 2017 et, depuis, la presque totalité des enseignements se déroule dans ces nouveaux locaux. Ce rassemblement des activités en un seul lieu a pour avantage de stimuler les transversalités et de faciliter les contacts entre membres du personnel, au-delà des logiques de programmes ou des affinités disciplinaires. L'installation avenue de l'Astronomie a également été l'occasion d'équiper l'établissement sur le plan technopédagogique. Étudiantes, étudiants, enseignantes, enseignants et personnel administratif et technique disposent de conditions d'étude et de travail modernes et spacieuses.

Sur le plan organisationnel, le conseil de direction a été renouvelé. Un nouveau directeur général est en fonction depuis la rentrée 2020. La direction pédagogique de l'établissement a également connu plusieurs changements d'attributions depuis l'évaluation précédente. Une nouvelle coordinatrice qualité a intégré le département Qualité de l'établissement. À l'échelle du bachelier en Assurances et gestion du risque, une fonction de coordinateur de section a également vu le jour.

Un plan stratégique quinquennal a été élaboré pour la période 2017-2022.

Sur le plan pédagogique, un nouveau référentiel a été mis au point à l'échelle de la Fédération Wallonie Bruxelles, afin de tenir compte des évolutions du secteur de l'assurance et du courtage. Le changement d'intitulé du bachelier en « Assurance et gestion du risque » n'en est que la modification la plus visible. La mise en œuvre de ce nouveau dossier pédagogique à l'EPFC a débuté en septembre 2020.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche qualité explicite et dynamique d'amélioration continue

1. Si l'EPFC annonce «faire de la qualité depuis 1963», date de sa création, le déménagement sur une implantation unique au cœur de Bruxelles agit visiblement comme un accélérateur dans la mise en place de sa démarche d'amélioration continue. Ce regroupement permet non seulement d'offrir des conditions d'études et de travail optimales, mais permet surtout de relever le défi constant d'une meilleure collaboration interdisciplinaire et interpersonnelle et d'une meilleure communication interne. Il constitue ainsi un véritable levier pour le développement coordonné de l'établissement.
2. Le développement de l'EPFC est soutenu par une démarche stratégique explicite, qui sera prochainement renouvelée. Parallèlement, un important travail a été mené afin de définir les valeurs institutionnelles de l'EPFC. Le choix de travailler sur des valeurs communes est particulièrement judicieux dès lors qu'il s'agit de rassembler dans des processus de travail communs des personnels autrefois dispersés sur plusieurs lieux. Par ailleurs, les valeurs seront vraisemblablement d'autant mieux partagées entre les membres de la communauté EPFC que ceux-ci partagent le même espace ! Le comité regrette toutefois que ce travail sur les valeurs n'ait pas été mené avec l'ensemble des parties prenantes, puisque les étudiantes et les étudiants n'y ont pas été associés. Certes, ils et elles sont plus difficilement mobilisables en raison de leurs nombreuses responsabilités professionnelles et familiales. Ceci étant dit, il apparaît que la population étudiante souhaite faire entendre son point de vue sur la qualité de sa formation et son quotidien au sein de l'EPFC.
3. L'EPFC annonce aujourd'hui vouloir faire un pas supplémentaire en mettant en place un « véritable système de management de la qualité ». La définition des valeurs de l'institution constitue à n'en pas douter le socle indispensable pour cette prochaine étape. Elles permettront à l'ensemble des parties prenantes de donner du sens à leurs actions. Les démarches d'amélioration continue — dont certaines sont à formaliser et d'autres à systématiser — aussi bien que les pratiques quotidiennes s'inscriront alors dans un ensemble d'autant plus cohérent qu'il reposera sur une culture institutionnelle partagée. Dans cet esprit, le comité attire l'attention de l'EPFC sur le fait que la qualité n'est pas un système dont il faut assurer le « management », mais bien un état d'esprit qui se cultive, individuellement et collectivement, au quotidien et sur le long terme.

Analyse et révision du programme

4. Le programme a été révisé en regard du nouveau dossier pédagogique. La mise en œuvre de ce nouveau dossier pédagogique à l'EPFC a débuté en septembre 2020. Le comité ne peut en évaluer les effets concrets à ce stade.
5. L'établissement pour sa part a mis en place une démarche visant l'évaluation systématique des cursus par le biais de questionnaires soumis aux étudiantes et aux étudiants. Cette démarche, menée sous forme d'expérience pilote avec un autre cursus, a été suspendue pendant la crise sanitaire. Le comité relève qu'une telle démarche peut produire des résultats intéressants à l'échelle d'un programme, mais ne peut avoir pour vocation de remplacer l'évaluation des enseignements par les étudiants, élément clé du dialogue entre direction, enseignant et étudiant (voir aussi ci-dessous, critère B). Le comité ne suggère en aucun cas de cumuler l'évaluation du programme et l'EEE, notamment pour des raisons d'adéquation des démarches qualité aux objectifs et aux moyens disponibles. Toutefois, le comité estime qu'une combinaison intelligente des deux démarches, pour peu que leur finalité soit explicitement orientée vers le développement académique du programme, offrirait à la direction de l'EPFC, du département et du bachelier un outil de pilotage sur mesure particulièrement efficace.

Degré de réalisation du plan d'action initial

6. Le plan d'action initial déposé par l'établissement à l'issue de l'évaluation initiale (2018) était articulé autour de quatre axes :
 - Mise en œuvre par l'établissement d'une politique pour soutenir la qualité de ses programmes
 - Poursuivre le développement d'une politique visant à s'assurer de la pertinence du programme proposé
 - Poursuivre le développement d'une politique visant à assurer la cohérence interne du programme
 - Promouvoir un environnement et une qualité d'enseignement propices à la réussite

Les actions proposées paraissent réalistes, en adéquation avec les recommandations issues de l'évaluation initiale, avec les objectifs stratégiques et avec les moyens de l'établissement. Le plan d'action est suffisamment documenté et semble permettre un suivi approprié des différentes actions. Le plan 2018 est en cours de réalisation.

Prise en compte des constats et recommandations de l'évaluation précédente

7. Parmi les recommandations du comité des experts lors de la visite initiale figurait l'adéquation du programme au niveau 6 du cadre de certifications. Le comité constate aujourd'hui une évolution significative et encourage le corps enseignant à poursuivre les actions menées jusqu'à présent. En particulier, le comité relève que le regard critique des étudiantes et des étudiants est stimulé par la confrontation de points de vue sur des cas pratiques, qui les mène à réfléchir à des solutions alternatives. Leur perspective analytique s'appuie principalement sur la méthode SWOT, ce qui

constitue une base pragmatique qui pourra par la suite être enrichie d'autres méthodes d'analyse.

Les enseignantes et les enseignants, par l'orientation pratique de la formation, n'hésitent pas à confronter les étudiantes et les étudiants au métier et les encouragent à se positionner sur les cas pratiques. Certains n'hésitent pas à les pousser dans leurs derniers retranchements. Cette orientation plus analytique est perceptible par les étudiantes et les étudiants qui constatent ce tournant réflexif, de même que ses bénéfices sur la qualité du programme, exemple dans les questions d'examen, qui sont plus axées sur la réflexion qu'auparavant.

8. De manière générale, le dossier d'avancement a traité de manière rigoureuse les recommandations de l'évaluation initiale en distinguant les démarches effectuées de celles en cours de réalisation et celles non réalisées tout en en justifiant les raisons dans le dernier cas.

Néanmoins, deux thématiques sur lesquelles le comité initial avait insisté n'ont que partiellement été mises en œuvre, ce que regrette le comité d'évaluation continue. Il s'agit de la participation des étudiantes et des étudiants, ainsi que la démarche d'évaluation des enseignantes et des enseignants. Ces thèmes sont traités dans le présent rapport.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande à l'EPFC de poursuivre son action en faveur du renforcement des synergies et de la collaboration entre la direction, les personnels, les étudiantes et les étudiants, notamment en ce qui concerne la définition des valeurs.
2. Le comité recommande à l'EPFC de systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiantes et les étudiants de manière à en faire une démarche complémentaire et compatible avec la démarche d'évaluation du programme.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence

1. Le comité observe une bonne articulation entre les contenus de formation et les besoins des milieux professionnels. Les enseignantes et les enseignants sont des experts actifs tant dans le courtage qu'en compagnie d'assurance, ce qui leur permet de donner un enseignement à jour sur les dernières évolutions du métier. Par ailleurs, l'équipe pédagogique sollicite les maîtres de stage dans une perspective de renforcement de l'adéquation de la formation aux besoins du terrain. Ainsi, plusieurs retours du terrain ont fait état de lacunes dans l'utilisation du logiciel spécialisé Brio Portima par les étudiants. Une unité d'enseignement de 40 périodes consacrée à ce logiciel a été mise sur pied et est offerte aux étudiants qui le souhaitent, en plus des UE du bachelier.
2. Sur le plan linguistique, l'équipe pédagogique se montre également très réactive. Il a été pointé que les diplômées et les diplômés arrivaient sur le marché du travail avec des compétences insuffisantes en néerlandais pour un bassin bilingue comme Bruxelles. Des mesures ont été prises rapidement avec l'engagement d'un enseignant de néerlandais qui se trouve être assureur, ce qui permet de proposer des contenus en prise directe avec la réalité du métier.
3. Le comité observe une diminution inquiétante du nombre de diplômées et de diplômés, alors même que la taille des cohortes tend à augmenter. Cette diminution intervient quand bien même plusieurs actions sont menées en matière d'aide à la réussite. Par exemple, l'EPFC a mis à disposition des étudiantes et des étudiants des locaux et des ordinateurs, pour celles et ceux qui en avaient besoin pour poursuivre leur cursus durant la période de confinement. Le service d'aide à la réussite organise également des contacts réguliers avec les étudiants afin de diminuer les risques d'abandon lors de la réalisation de l'épreuve intégrée. Le comité se réjouit d'entendre que les prévisions pour les cohortes à venir sont bonnes. La direction de l'EPFC est optimiste : elle évalue le taux de diplomation en regard des mesures prises et en tenant compte de la situation sanitaire exceptionnelle des deux dernières années.

Cohérence

4. Le comité constate que la modification du dossier pédagogique n'a pas toujours été comprise par les étudiantes et les étudiants, par exemple sur les nouveaux parcours induits par le programme révisé, les prérequis et les corequis. Plus que questionner la cohérence du programme, ce constat indique une fois de plus qu'une implication plus importante des étudiants dans la mise en œuvre du programme permettrait sans doute d'éliminer une partie des incompréhensions par une meilleure perception des enjeux et des exigences du dossier pédagogique.

Efficacité et équité

5. Comme évoqué plus haut, le comité se réjouit de l'orientation résolument pratique de la formation. Toutefois, la disposition des enseignantes et des enseignants à mettre le savoir en pratique, à illustrer et à développer l'esprit critique n'est pas généralisée. Des démarches essentielles ont été mises en place dans le but de développer les compétences pédagogiques des enseignants, notamment au travers des actions de la nouvelle cellule d'appui pédagogique. Malheureusement, la crise sanitaire a conduit à la mise en suspens de plusieurs initiatives visant à augmenter les aptitudes pédagogiques de l'équipe enseignante, comme les journées pédagogiques ou les *Midis de l'Astro*. Le comité est rassuré de voir qu'une dynamique s'est enclenchée et que les actions pourront se concrétiser rapidement.
6. De manière générale, la direction de l'EPFC prévoit de renforcer les compétences de son personnel, à travers un plan de formation pour l'ensemble du personnel. Ce vaste projet verra sa mise en œuvre durer plusieurs années. Le personnel administratif sera le premier concerné et le plan de formation sera ensuite étendu au personnel enseignant et proposera des plans de formation individuels adaptés à chaque enseignant. Le comité salue cette intention, car le développement des compétences pédagogiques des enseignantes et des enseignants est un point d'attention majeur. En effet, les initiatives de perfectionnement pédagogique restent majoritairement individuelles et ponctuelles à l'heure actuelle.
7. Dans ce cadre, il invite l'EPFC à se doter d'instruments de détection efficace des besoins et des difficultés des collaboratrices et collaborateurs. Les visites de classe sont systématiques durant les deux premières années de service de l'enseignant, puis reposent sur base volontaire. Le comité d'évaluation initiale recommandait d'ailleurs de systématiser les visites en classe tout au long de la carrière. La recommandation reste d'actualité, car si les réunions de coordination de l'équipe pédagogique renforcent la cohérence du programme et stimulent l'échange de pratiques éprouvées, elles sont moins efficaces pour agir sur la problématique d'une ou d'un enseignant particulier. La visite en classe ou, de manière moins intrusive, l'entretien périodique de développement professionnel, mis en lien avec les mesures de perfectionnement professionnel envisagées par la direction et les résultats d'une évaluation systématique des enseignements par les étudiantes et les étudiants renforcera le dialogue entre direction, enseignant et étudiant. Elle constituera ainsi un puissant levier pour le développement académique du bachelier et de l'établissement². L'institutionnalisation de telles démarches renforce leur visibilité et leur légitimité. Elle permettra une détection des bonnes pratiques, des problématiques individuelles et collectives au-delà de l'enquête de satisfaction ou de l'initiative individuelle du « petit sondage à la fin du cours. »

² Sur le thème du développement professionnel des enseignants, le comité suggère les références suivantes : Berthiaume, D., Lanarès, J., Jacqmot, C., Winer, L., & Rochat, J.-M. (2011). *L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Une stratégie de soutien au développement pédagogique des enseignants ?* In *Recherche et Formation*, 67, 53–72.

Rochat, J.-M., & Dumont, A. (2015). *Faire appel à l'EEE pour développer ses connaissances et compétences pédagogiques*, in N. Rege Colet & D. Berthiaume (Eds.), *La pédagogie de l'enseignement supérieur : repères théoriques et applications pratiques*. Berne : Peter Lang. 75–111

Nouveau plan d'action au regard du diagnostic actuel

8. Le plan d'action actualisé comporte une quarantaine d'actions. À l'image du plan d'action initial, celui-ci a été élaboré de manière pragmatique et réaliste. Ainsi, bon nombre des actions sont déjà en cours de réalisation. Le comité soutient l'approche adoptée par l'EPFC de ne pas se fixer d'objectifs trop ambitieux en matière de délais, en particulier en période d'incertitude liée à la situation sanitaire. Le plan d'action actualisé est composé de plusieurs petits projets concrets, visant à poursuivre ou pérenniser une action, qui ont le soutien du corps enseignant ou qui sont à l'initiative de ce dernier. Ces éléments permettent au comité de considérer le plan d'action actualisé comme réaliste et pertinent.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande à l'EPFC de mettre en place une politique de formation pour l'ensemble du personnel.
2. Le comité recommande à l'EPFC d'adosser sa politique de formation du personnel à un instrument de développement professionnel de l'enseignant tout au long de sa carrière, à un rythme approprié.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Regard rétrospectif / réflexif sur les modes de fonctionnement de la démarche qualité, de pilotage, et de conduite du changement

1. L'EPFC a bien compris l'importance de l'autoévaluation et de l'analyse réflexive de son propre fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue des activités académiques et institutionnelles de l'établissement. Il en résulte un dossier d'avancement pertinent aussi bien pour l'établissement que pour le comité.
2. Ainsi, le dossier porte un regard lucide sur la formalisation de sa démarche qualité au regard de ses spécificités. Mais là encore, on semble omettre le rôle spécifique que pourrait jouer la population étudiante au sein de cette démarche, si ce n'est qu'au prisme de la promotion plutôt générale de « l'implication de tous ».

Adéquation de la démarche qualité avec la vision et les valeurs de l'établissement / de l'entité / du programme

3. Le comité estime que les démarches qualité mises en place par l'EPFC correspondent à la culture institutionnelle de l'établissement, marquée par une approche pragmatique. La vision de la démarche qualité s'arrime ainsi au profil des étudiantes et étudiants, du corps enseignant et des partenaires, notamment en s'appuyant sur les enquêtes et les données récoltées auprès des maîtresses et maîtres de stage.
4. Malgré les spécificités de l'EPFC, notamment sa taille, une culture qualité intégrée nécessite toutefois un certain degré de formalisation et de systématisation de certaines démarches clés, en lien avec le développement des compétences des enseignantes et des enseignants et l'évaluation des enseignements par les étudiantes et les étudiants.

Traces (actions et communication) d'un engagement des parties prenantes internes et externes

5. L'EPFC veille à construire son identité, ses valeurs, ses démarches qualité de manière collaborative avec les enseignantes et les enseignants. Le comité regrette la faible implication des étudiantes et des étudiants. Dans l'enseignement de promotion sociale, il est vrai que les étudiants sont plus difficilement mobilisables en raison du cumul de leurs responsabilités étudiantes, professionnelles ou familiales. Le comité comprend qu'il peut paraître délicat d'exiger de leur part un investissement supplémentaire en matière de participation au pilotage de l'établissement. L'EPFC est

partie de ce principe pour minimiser leur implication générale à l'essentiel, au travers d'enquêtes.

Le comité estime qu'il est nécessaire de renverser le point de vue de manière radicale. Plutôt que partir du principe que les étudiantes et les étudiants ont un minimum de temps à consacrer à la vie de l'établissement, le comité recommande de partir du principe que les étudiants ont des choses à dire et veulent donner leur avis. Les étudiants se sentent concernés par leurs études et sont prêts à s'impliquer davantage pour améliorer leur expérience d'apprentissage.

L'EPFC a mis en place un dispositif de déléguées et de délégués de classe. Le comité estime que c'est un bon début pour formaliser cette implication. L'étape suivante selon le comité serait d'adopter une disposition d'esprit visant à impliquer systématiquement les étudiants et les étudiants, ou leurs représentantes et représentants, le plus en amont possible dans les projets qui les concernent, par exemple et notamment la définition du rôle de délégué, la définition du référentiel d'évaluation du cursus, la mise en œuvre du dossier pédagogique et la construction du programme. Ce sont eux qui vivent le programme au quotidien ; ils sont dès lors les meilleurs experts de leur expérience d'apprentissage au sein de l'EPFC. Pourquoi se priver de cette expertise ? Gageons en tous les cas qu'une telle disposition d'esprit aurait facilité la composition d'un panel d'étudiants un peu plus étoffé pour la présente visite.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande à la direction de l'EPFC, du département et du cursus d'impliquer systématiquement les étudiants et les étudiants, ou leurs délégués, le plus en amont possible dans les projets qui les concernent.

Conclusion

L'EPFC a profité de son rassemblement sur une implantation unique pour renforcer la communication interne et accroître sa visibilité. La dynamique institutionnelle qui découle de ce déménagement a des effets positifs sur la culture institutionnelle et sur les démarches d'amélioration continue. La prochaine étape consiste à systématiser et formaliser les démarches les plus importantes, tout en veillant à impliquer les étudiantes et les étudiants en amont, dans la conception même de ces démarches. L'EPFC pourra alors renforcer encore son pilotage académique, celui-ci reposant sur des valeurs partagées, une planification stratégique, une implication constante de toutes les parties prenantes, ainsi qu'un ensemble cohérent de démarches et de pratiques. Au travers d'un dossier d'avancement très clair et au cours de la visite, le comité a acquis la conviction que l'EPFC est bien préparée pour franchir ce pas supplémentaire en direction d'une culture qualité intégrée.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Assurances et gestion du risque
2021-2022

Droit de réponse de l'établissement évalué

*L'équipe pédagogique et administrative du Bachelier en Assurances et gestion du risque s'est attelée avec enthousiasme à cet exercice d'évaluation continue. Elle est fière de voir reconnues la qualité de son enseignement et la pertinence des choix pédagogiques posés.
Elle tient à remercier le comité des experts pour le sérieux de son analyse.*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A/B/C) n° de page, n° §	Observation de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

Bruno CHARLIER
Directeur Pédagogique

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation

Muriel DELLICOUR
Coordinatrice Qualité